Genève, le 4 octobre 2022 Aux représentantes et représentants des médias

## communiqué de presse du département des infrastructures

## Des ateliers participatifs dans six communes pour concrétiser OptimaLux, le plan Ombre et Lumière du canton

En octobre 2021, le Conseil d'Etat a initié son plan Ombre et lumière, baptisé OptimaLux. Cette stratégie vise l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons (y compris leurs zones d'approches) et de zones d'exceptions. Des ateliers participatifs au sein de six communes genevoises (Bernex, Carouge, Collex-Bossy, Jussy, Lancy et Versoix), représentatives des dynamiques nocturnes du canton sont donc lancés jusqu'au mois de décembre. Ces ateliers permettront de définir les différentes zones d'exception qui devront être maintenues allumées avec ou sans adaptation de l'éclairage existant.

Le contexte d'urgence climatique exige de tous les acteurs aménageant et exploitant l'espace public de rechercher des solutions pertinentes afin de préserver au mieux les ressources naturelles. Conscient des enjeux liés aux nuisances provoquées par l'éclairage public, l'office cantonal du génie civil (OCGC) a étudié diverses typologies d'éclairage sur son domaine public pouvant être mises en oeuvre pour accroitre la sobriété lumineuse aux abords du réseau routier cantonal.

En effet, ces dernières années, une forte prise de conscience du public se développe en lien avec la pollution lumineuse et la notion de « droit à la nuit », qui permet de préserver la nuit en faveur de la biodiversité nocturne, du sommeil des habitants ou encore des ressources énergétiques.

Après identification des impacts de l'éclairage artificiel sur l'être humain en matière de santé et de bien-être, d'accidentologie, de vision et d'activités nocturnes, de sentiment de sécurité et de risque photo-biologique d'une part, des impacts sur l'environnement, en matière de biodiversité (faune et flore) et de préservation des ressources énergétiques d'autre part, le Conseil d'État a retenu la stratégie visant l'extinction totale du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons (y compris leurs zones d'approches) et des zones d'exceptions, soit les espaces où, du fait du cadre législatif en vigueur ou des besoins manifestes de lumière, cette dernière est nécessaire.

Cette stratégie est indépendante de l'extinction de l'éclairage sur sept routes cantonales, décidée dans le cadre du plan d'action du Conseil d'Etat en matière d'économies d'énergie.

Afin d'identifier et de définir précisément les besoins et de clarifier les problématiques qui pourraient survenir, une démarche participative est donc lancée avec six communes genevoises.

Jusqu'au mois de décembre 2022, des ateliers composés de représentants de l'Etat, des communes, d'associations concernées par ces enjeux ainsi que de citoyens et citoyennes sont ainsi organisés. Une partie de ces ateliers se déroulera sous forme de marche à l'extérieur, le long des axes éteints pour l'occasion, afin de mieux réaliser l'impact de cette extinction.

A la suite de ces ateliers, le plan définitif Ombre et Lumière – OptimaLux sera présenté pour validation au Conseil d'Etat.

Au premier semestre 2023, l'extinction progressive, par secteurs, pour une période d'essai d'une année, de tous les luminaires du domaine public cantonal concernés sera effectuée avant d'adapter au fur et à mesure les points lumineux concernés.

Pour rappel, le parc d'éclairage des routes cantonales genevoises est constitué de plus de 8500 luminaires. Un équipement conséquent qui consomme près de 4 000 000 kWh/an, sachant qu'à ce jour, sur 266 km de réseau routier cantonal, près d'un tiers de ce réseau est déjà dépourvu d'éclairage (env. 93 km).

Pour tout complément d'information :

M. Roland Godel, secrétaire général adjoint chargé de communication, DI, Tél. 022 327 96 11